

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

*Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidence

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

*Mme Sophie Thiébaud
Arrondissement Le Sud-Ouest*

Membres

*M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Ahuntsic –
Cartierville*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 27 septembre 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE217520003

Conclure une entente-cadre avec la firme M2D Leadership, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères préétablis, pour une durée de trois ans (avec option de renouvellement pour deux ans), pour fournir des services professionnels d'évaluation du potentiel et des compétences de gestion pour les cadres de la Ville de Montréal. Montant des ententes : 1 119 281,63\$, taxes incluses - Appel d'offres public no. 21-18848 (2 soumissionnaires conformes)

ORIGINAL SIGNÉ

Karine Boivin Roy
Présidente

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Demers
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE 217520003

Conclure une entente-cadre avec la firme M2D Leadership, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères préétablis, pour une durée de trois ans (avec option de renouvellement pour deux ans), pour fournir des services professionnels d'évaluation du potentiel et des compétences de gestion pour les cadres de la Ville de Montréal. Montant des ententes : 1 119 281,63\$, taxes incluses - Appel d'offres public no. 21-18848 (2 soumissionnaires conformes)

À sa séance du 8 septembre 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel il existe :*
 - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 15 septembre 2021 dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, en raison de la directive de confinement émise par le ministère de la Santé publique du gouvernement du Québec et en vigueur depuis la mi-mars dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des ressources humaines ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat.

D'entrée de jeu, les personnes représentant le Service ont expliqué ses processus de sélection des cadres impliquent une étape d'évaluation des compétences de gestion, en plus des autres étapes d'évaluation réalisées par l'équipe de spécialistes en acquisition de talents. Il est précisé que cette évaluation par une firme spécialisée permet d'assurer que les personnes sélectionnées maîtrisent les compétences de gestion jugées essentielles à l'exercice de leur rôle et qu'elles sont en adéquation avec le poste avant

d'être nommées.

L'appel d'offres public a été d'une durée de 34 jours. Parmi les 7 preneurs du cahier des charges, 2 ont déposé une soumission qui a été jugée conforme. Il est à noter qu'un addenda mineur a été émis au cours de l'appel d'offres. Au terme du processus, le prix soumis par le soumissionnaire montre un écart de 22,60\$% favorable à la Ville par rapport à l'estimation de contrôle interne.

Les Commissaires ont demandé et reçu des précisions et clarifications, entre autres, sur la qualité attendue des évaluations et les exigences de la Ville quant au travail à effectuer par la firme, notamment en regard du prix avantageux obtenu. Le Service a expliqué que l'appel d'offre est très explicite sur les profils de compétence, les niveaux de gestion, les attentes en termes de moyen d'évaluation, la qualification des personnes qui feront les évaluations et enfin de la nature des rapports qui doivent être soumis. Il est précisé que le soumissionnaire a démontré qu'il comprend bien les besoins de la Ville, lesquels seront bien couverts à l'intérieur du prix proposé. Les explications fournies par les personnes représentant le Service ont été à la satisfaction de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des ressources humaines pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel il existe :*
 - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE 217520003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.